



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Canopé de l'académie de Montpellier
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

DANS CE CADRE

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)	
Prénoms :	N° du candidat
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE
SESSION 2016
E4 – Gestion de l'entreprise
Sous-épreuve U42 – Management et gestion d'un salon

SUJET

Aucun document autorisé

Matériel autorisé : Calculatrice de poche à fonctionnement autonome sans imprimante et sans dispositif de communication externe (Cirulaire n° 99 – 186 du 19/11/1999)

BARÈME	N° DOSSIER	THEMES
15 points	1	Tenue du journal des ventes et analyse
15 points	2	Établir un devis pou un mariage
12 points	3	Gestion du personnel
8 points	4	Législation du Travail
10 points	5	L'assurance du salon

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT &GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff : 3
		Page 1 / 13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Lilly Studio est un salon de coiffure mixte situé en plein cœur historique de Strasbourg.

C'est un salon ouvert sous la forme d'une EURL depuis juin 2011. Il est dirigé par M. Antoine, titulaire d'un Brevet de Maîtrise.

Il emploie une coiffeuse à temps plein depuis l'ouverture.

Cependant, M. Antoine a besoin d'un(e) employé(e) à temps partiel qualifié(e) par un BP coiffure pour le vendredi et le samedi, ainsi qu'en période de fêtes.

Monsieur Antoine reçoit les candidats au poste le lundi 1^{er} juin.

Vous vous présentez au salon et Monsieur Antoine désire vous tester sur différents points de gestion d'un salon.

Il vous demande de traiter les points suivants :

Partie 1 : Tenue du journal des ventes et analyse

Partie 2 : Établissement d'un devis mariage

Partie 3 : Gestion du personnel

Partie 4 : Législation du Travail

Partie 5 : L'assurance du salon

LA TVA APPLIQUÉE SUR L'ENSEMBLE DU DOSSIER EST DE 20 %

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT & GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff : 3
		Page 2 / 13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Page d'accueil du site web de Lilly Studio : www.lillystudio.fr

LILLY Studio

COIFFEUR/VISAGISTE

2 rue de l'Épine
67000 STRASBOURG

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi 09h00 - 18h00
Mercredi 09h00 - 18h00
Jeudi 09h00 - 18h00
Vendredi 09h00 - 19h00
Samedi 09h00 - 16h00

Tél. : 03 88 56 22 00
lillystudiolillystudio@gmail.com

TARIFS
ÉVÉNEMENTS
LABEL BIO
SERVICES



BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT & GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff : 3
		Page 3 / 13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 1 : Tenue du journal des ventes et analyse (15 points)

Conscient de ses obligations fiscales, M. Antoine dispose d'un logiciel de gestion de clientèle. Cependant, pour tester vos capacités de rigueur, il vous demande de compléter manuellement le « Journal des ventes » de la dernière semaine de mai.

À cet effet, il vous remet le document 1 (Ticket récapitulatif des encaissements de la journée du 30 mai).

TRAVAIL À FAIRE :

1. Complétez le journal des ventes pour la journée du 30 mai (annexe 1) à l'aide du document 1 et totalisez les données de la semaine.
2. Répondez aux questions (annexe 2) à partir de l'annexe 1, dûment complétée.

Annexe 1 : Journal des ventes (semaine du 26 au 30 mai)

Date	RECETTES TTC			Total recettes TTC	VENTES HT					
	Espèces	Chèques	Cartes Bancaires		Produits	Prestations				
						Coupe	Shampooing	Coloration	Brushing	
26 mai	154,00	138,00	260,00	552,00	52,00	92,00	69,00	161,00	86,00	
27 mai	186,00	240,00	205,20	631,20	125,00	105,20	78,90	184,10	32,80	
28 mai	282,00	102,00	422,40	806,40	110,00	123,00	48,00	256,00	135,00	
29 mai	115,00	162,00	509,00	786,00	84,00	185,00	82,00	136,00	168,00	
30 mai										
Total										
								Total des ventes HT		
								Total TVA		

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 2 : Questions

1. Pour quel type de prestations le chiffre d'affaires est-il le plus important ?

2. À combien s'élève-t-il ?

3. Pour quel type de prestations le chiffre d'affaires est-il le moins important ?

4. Au vu de ces observations, comment pensez-vous améliorer le chiffre d'affaires de ce salon ?

- **Concernant les ventes de prestations (2 propositions) :**

▪

▪

- **Concernant les ventes de marchandises (2 propositions) :**

▪


▪

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 2 : Établir un devis pour un mariage (15 points)

Monsieur Antoine vous remet des informations afin d'établir un devis pour le mariage de Mademoiselle Muller qui s'est présentée au salon dans la journée du mardi 31 mai 2016.

Grâce aux données du document 2, vous devez établir le devis n° 150-06 daté du 2 juin 2016 tel qu'il sera adressé à Melle Muller pour accord.

	LILLY Studio COIFFEUR/VISAGISTE 2 rue de l'Épine 67000 STRASBOURG	DEVIS N° A Le	
Observations : Les tarifs proposés sont valables jusqu'au : En cas d'annulation, les acomptes ne seront pas restitués		Client : Adresse :	
NATURE ET DATE DE LA PRESTATION		Modalités et dates de paiement	
Détails de la prestation	Prix Unitaire HT	Taux de Remise	Total Net HT
Bon pour accord Date : Signature du client :		Total HT	
		TVA	
		TTC	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 3 : Gestion du personnel (12 points)

M. Antoine vous soumet des informations concernant Madame Fournier (document 3). Il vous remet également un extrait de la Convention Collective de la Coiffure (document 4) et les données nécessaires au calcul de la part variable (document 5).

TRAVAIL À FAIRE :

1. Répondre aux questions et calculer le montant des heures supplémentaires réalisées par Madame Fournier (annexe 3 et 3 suite).
2. Calculer le montant de la rémunération variable que percevra Madame Fournier (annexe 4).
3. Calculer le salaire brut que percevra Madame Fournier (annexe 5).

Annexe 3

1. À quoi correspond le nombre 151,67 h indiqué dans le document 3 ?

2. Justifier par le calcul ce nombre d'heures.

3. Calculer le salaire de base horaire de Madame Fournier.

4. Calculer le taux horaire majoré à 125 %.

5. Calculer le taux horaire majoré à 150 %.

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT & GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff : 3
		Page 7 / 13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 3 (suite)

Heures Supplémentaires	Nombre	Taux horaire Majoré	Montant
Majorées à 125 %			
Majorées à 150%			
Total Heures Supplémentaires			

Annexe 4

1. Calculer l'objectif de chiffre d'affaires fixé par Monsieur Antoine à Madame Fournier.

2. Calculer le montant de la rémunération variable de Madame Fournier.

- **Différence entre le Chiffre d'affaires réalisé et l'objectif fixé**
- **Montant de la rémunération variable**

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 5

Éléments du salaire brut	Calculs		Montants
	Nombre d'heures	Taux Horaire	
Salaire de Base			
H.S. à 125 %			
H.S. à 150 %			
Part Variable du salaire			
Salaire Brut			

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 4 : Législation du Travail (8 points)

M. Antoine souhaite évaluer vos connaissances en matière de législation. Il vous demande de le renseigner sur la procédure concernant la rupture du contrat suite à un licenciement. Répondre aux questions en annexe 6 à partir des documents 6 et 7 et de vos connaissances personnelles.

Annexe 6 : Questions

- 1. Que signifie la phrase « ... ce motif doit être justifié, c'est-à-dire reposer sur une cause réelle et sérieuse... »**
- 2. Quelle peut être la sanction pour le salarié ayant effectué une faute légère ?**
- 3. Qu'entend-on par qualification de la faute retenue ?**
- 4. Pourquoi l'employeur doit-il qualifier la faute reprochée au salarié ?**

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 6 (suite)

5. Nommer les étapes à respecter pour que la procédure de licenciement pour faute sérieuse soit valable.

a.

b.

c.

d.

6. Citer les 3 documents à remettre au salarié à l'expiration du contrat de travail.

a.

b.

c.

7. Quel tribunal tranchera entre l'employeur et le salarié en cas de litige ?

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE	Session 2016	SUJET
EPREUVE E4/U42 : MANAGEMENT & GESTION D'UN SALON	Durée : 3H00	Coeff : 3
		Page 11 / 13

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 5 : L'assurance du salon (10 points)

Monsieur Antoine souhaite renégocier son contrat d'assurance conclu il y a plusieurs années ou changer d'assureur. À cet effet, il souhaiterait que vous répondiez à ses interrogations. À partir du document 8 et de vos connaissances personnelles, répondre aux questions en annexe 7.

Annexe 7

1. Quelles sont les parties d'un contrat d'assurance ?

2. Citez 2 obligations et 2 droits de l'assuré en complétant le tableau ci-après.

Obligations	Droits
-	-
-	-

3. En vous aidant du document 8 et de vos connaissances personnelles, définissez l'assurance multirisque et l'assurance perte d'exploitation en précisant les garanties apportées pour chacune d'elle.

- Assurance « Multirisque » :

- Assurance « Perte d'exploitation » :

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 7 (suite)

4. Une garantie « responsabilité civile » peut être intégrée au contrat d'assurance multirisque professionnel. En quoi consiste cette garantie ?

5. Précisez par quelles garanties (multirisque, responsabilité civile ou perte d'exploitation) sont couverts les événements suivants :

ÉVÉNEMENTS	GARANTIE (S)
Bris d'enseigne	
Blessure à l'oreille d'un client	
Vol du sac à main d'une cliente	
Dégât des eaux n'entraînant pas l'arrêt de l'activité	
Incendie entraînant l'arrêt de l'activité	

6. Que signifie « Le chiffre d'affaires n'existe pas, alors que les charges se maintiennent et de ce fait, l'équilibre financier ne peut être atteint » ? (document 8)

7. Tout contrat d'assurance comporte une franchise. Expliquez cette notion.